



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Pour les libertés démocratiques et l'état de droit Tous-es dans la rue ce samedi 16 janvier !

Ces dernières années, des citoyens, des associations, des journalistes relatent des cas plus fréquents et plus graves de violences policières, dans les manifestations (syndicalistes, lycéens, soignants, féministes, gilets, jaunes...) comme dans les quartiers populaires. Ces violences sont le plus souvent impunies. Elles sont le produit de politiques répressives à l'égard des contestations démocratiques, sociales et écologistes comme des catégories de la population stigmatisées comme dangereuses pour la société.

Au nom de la lutte anti-terroriste ou de l'urgence sanitaire, de nombreuses dispositions autorisent déjà des mesures d'exception qui permettent à l'État de déroger aux procédures de droit en matière de police et de justice. Et l'arsenal mis à disposition des policiers est croissant avec des armes qui peuvent mutiler ou même tuer.

Plusieurs décrets ou projets de loi récents confirment cette dérive autoritaire.

Depuis début décembre, plusieurs décrets élargissent considérablement les possibilités de fichage administratif (hors justice donc) pour les services renseignement, la police et la gendarmerie : droit de collecter des informations sur les opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses des personnes surveillées, leur santé, droit de fichage de « personnes morales ou de groupements » c'est à dire d'associations ou de médias.

Le projet de loi « sécurité globale » vise notamment à empêcher à la population et aux journalistes de diffuser des images du visage ou de tout autre élément d'identification de policiers ou gendarmes (45 000 euros d'amendes et un an de prison).

Les images des violences policières ne pourraient plus être diffusées. Le sentiment d'impunité des policiers violents en serait renforcé. Les violences commises illégalement en seraient démultipliées. Si le gouvernement s'est engagé à réécrire cet article celui-ci pourrait refaire son apparition dans un article du projet de loi « séparatisme » visant toute personne qui pourrait « révéler, diffuser ou transmettre » des informations relatives à une personne « facilitant son identification » (5 ans de prison et 75000 euros d'amende si la personne est dépositaire de l'autorité publique).

Ces dispositions confirment la volonté du gouvernement de porter atteinte à la liberté de la presse. Dans son projet de schéma national du maintien de l'ordre, il souhaitait déjà une sorte d'accréditation

préfecturale des journalistes avant chaque manifestation et l'interdiction de rester dans certains lieux sur ordre de la police !

Le projet « sécurité globale » systématise aussi le recours aux caméras piétons de policiers et aux drones équipés de caméras permettant la reconnaissance faciale / l'identification en temps réel, de passants, de manifestants ou de quiconque lors d'une intervention policière.

Couplés aux caméras fixes déjà existantes, ces moyens supplémentaires de surveillance généralisée de l'espace public (déjà 8 millions de visages enregistrés par la police dans ses divers fichiers) systématiseraient les interpellations arbitraires non suivies de poursuites, les fouilles et nasses géantes pour enfermer des manifestant-e-s sur des places.

D'autres dispositions de ce projet sont très graves comme l'extension du droit donné aux policiers d'être armés en dehors de leur service et d'accéder (armés et hors service) à tous les lieux recevant du public. Les agents de sécurité privée se verraient aussi dotés de nouveaux droits : relevé d'identité, fouille corporelle, procès-verbal,...

Un large rassemblement d'associations de défense des droits de l'homme, de syndicats de journalistes, de syndicats et de partis progressistes appelle à la mobilisation ce samedi 16 et le 30 janvier prochains. Défendons la démocratie et l'état de droit !

Manifestation unitaire régionale
Samedi 16 janvier 14h
De la place Daumesnil à Bastille